

CLOTURE DU 20^{ÈME} CONGRES DE LA FFPV
INTERVENTION DE SEBASTIEN COUDERC,
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE FRANCEAGRIMER
Reims, le 19 octobre 2023

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le président de la FFPV,

Monsieur le président de l'IFVV,

Monsieur le secrétaire général de l'ANEV,

Mesdames et messieurs les élu.e.s,

Mesdames et messieurs,

Merci pour cette invitation renouvelée à venir clôturer votre congrès, en cette année si particulière, puisque, comme l'ont rappelé mes prédécesseurs à la tribune, **la FFPV fête ses 20 ans**. Représentant pour ma part un établissement public qui s'apprête à souffler ses 15 bougies, je mesure le chemin qui peut être parcouru en finalement peu de temps, ainsi que l'implication personnelle de vos élu.e.s pour se faire vos porte-paroles et inscrire durablement votre fédération dans le paysage des organisations agricoles.

Se rassembler pour mieux se connaître, pour débattre, pour proposer des solutions est particulièrement important à l'heure où les défis pour l'agriculture en général, et pour votre secteur en particulier, sont si nombreux.

En effet, 2023 est aussi une année particulière pour des raisons beaucoup moins heureuses, car elle s'annonce comme étant très probablement **l'année la plus chaude jamais enregistrée sur notre globe**, avec de tristes records de températures qui sont tombés au cours des derniers mois.

En 2022, à Chamonix, nous évoquions déjà les conséquences du changement climatique, alors qu'un épisode de gel tardif avait durement touché la Savoie. Un an plus tard, les fortes chaleurs et les importantes précipitations qui ont provoqué une épidémie de mildiou de grande ampleur dans certaines régions, nous confirment qu'atténuation et adaptation doivent être plus que jamais à l'ordre du jour.

Je le rappelais l'année dernière, c'est la mobilisation collective qui permettra de dégager les pistes pour répondre à ces deux impératifs. A ce titre, je commencerai donc cette intervention en rappelant que FranceAgriMer reste engagé dans le **Plan National sur le Dépérissement du Vignoble**, qui a été reconduit pour une seconde période de 2022 à 2027. En tant qu'opérateur des appels à projets de recherche, nous avons pu constater que les sujets privilégiés en 2022 et 2023 faisaient la part belle au matériel végétal.

Parmi ces projets,

- un concerne le porte-greffe, partie du plant de vigne stratégique dans l'adaptation au changement climatique,
- un autre porte sur le développement d'une aide à la décision pour la prospection de la flavescence dorée,
- et enfin un se concentre sur le bois noir, pour mieux comprendre cette maladie et proposer des stratégies de lutte.

Ces projets vont intéresser à la fois les pépiniéristes, dans le cadre des prospections organisées dans le vignoble, mais aussi FranceAgriMer qui, dans le cadre du suivi sanitaire de la pépinière viticole, opère en tant qu'autorité compétente sur la vigne.

On le voit, les solutions peuvent émerger de la mobilisation collective, et ne doivent pas être que techniques, mais aussi organisationnelles.

Monsieur le président, vous l'aurez compris, je suis ici aujourd'hui pour parler d'avenir, de solutions, des chantiers à mener, en fédérant les énergies, sans pessimisme inutile, mais avec lucidité.

Vous avez, au cours de votre intervention, abordé de nombreux sujets, certains relevant de FranceAgriMer, d'autres pas. Ayant l'honneur de conclure ce congrès, je m'efforcerai de vous répondre, et le cas échéant, ne manquerai pas de relayer vos demandes à notre ministère de tutelle.

Tout d'abord, en évoquant la coupe du monde de rugby, vous avez comparé FranceAgriMer à un arbitre national. Après la triste défaite de notre équipe dimanche dernier, dans les conditions que l'on connaît, je ne sais trop comment le prendre !

En tous les cas, à défaut d'être un arbitre, FranceAgriMer est une **autorité compétente**, qui est à vos côtés pour assurer une concertation de qualité, une mise en œuvre du cadre réglementaire en phase avec les réalités de terrain, et bien entendu, un contrôle de ce système pour qu'il soit efficace et crédible.

Ce congrès est l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée, et je note avec satisfaction que grâce à la mobilisation de tous, professionnels comme pouvoirs publics, **les passeports phytosanitaires ont bien été délivrés dans les délais en 2022**, à partir du 15 novembre pour les plants.

Cet objectif restera le même en 2023, mais s'avèrera sans doute plus ambitieux à atteindre, car le pourcentage de déclarations de mise en œuvre déposées après le délai réglementaire du 30 juin a été de 60 %. Si cette situation s'explique sans doute en grande partie par les conditions climatiques de ce printemps, nous devons tous avoir conscience que cela perturbe fortement la bonne organisation des contrôles.

Il en va de même des autres déclarations, notamment de récolte, dont nous avons besoin pour mener à bien les contrôles administratifs. Il est donc fondamental de veiller à respecter les dates limites de dépôt des pièces attendues, en veillant à leur qualité. Je sais que la FFPV vient de diffuser un guide sur les procédures et les dates butoirs, après des échanges nourris avec les équipes de FranceAgriMer sur le terrain, et je m'en félicite. De ce point de vue, soyez sûrs que nous sommes

dans la même équipe et qu'il est nécessaire que nous jouions collectif, pour reprendre votre parallèle avec le rugby.

C'est ce même état d'esprit qui doit prévaloir s'agissant de la **déclaration préalable aux contrôles pépinières – que ce soit sur les taux de reprise, l'état sanitaire et le mélange variétal** – et qui, je le rappelle, vise à orienter le contrôleur là où son expertise aura le plus de valeur ajoutée. Depuis 2021, cette déclaration préalable est expérimentée sur la base du volontariat. Cette année cependant, nous constatons une baisse de votre participation au niveau national, avec un taux de réponse de l'ordre de 50 %, au lieu de 70 % l'an passé.

La réussite de cette expérimentation est déterminante pour garantir la qualité et la pérennité du dispositif de certification du matériel de reproduction de la vigne. Elle nécessite une participation active des professionnels.

Je le redis, comme je l'ai fait les années précédentes, et comme la directrice générale de FranceAgriMer l'a annoncé dès 2019, notre établissement se trouve dans un contexte où il doit optimiser les contrôles pour répondre aux impératifs de rationalisation auxquelles sont soumises toutes les administrations. Tout comme il est de votre responsabilité d'assurer la pérennité de vos entreprises, il est de la nôtre d'assurer un service public de qualité en tenant compte des contraintes budgétaires.

FranceAgriMer restera totalement engagé à vos côtés en contrôlant 100 % des pépinières, mais en étant plus efficient dans ce domaine. La déclaration préalable des OPA constitue un moyen pertinent d'y parvenir, avec une mobilisation de l'ensemble des professionnels nécessaire, pour ne pas dire indispensable, et notre établissement compte sur vous.

En effet, la détection des plants non conformes est évidemment l'un des piliers de l'excellence, tout comme l'est la **traçabilité**. Or, cette année encore, les contrôles de FranceAgriMer ont mis en évidence certains manquements en la matière, notamment en ce qui concerne la comptabilité matière, qui, je le rappelle, doit obligatoirement être mise en œuvre de façon rigoureuse par chaque opérateur professionnel. Pour renforcer la traçabilité, au bénéfice de l'ensemble de la profession,

nous avons mis en place à compter de cette année un numéro unique, qui apparaîtra sur les passeports phytosanitaires, et je note avec satisfaction que la FFPV l'a déjà adopté.

Enfin, 2023 aura été marqué par la remise du rapport de la mission du CGAAER sur **le traitement à l'eau chaude**, qui a plus particulièrement mis en évidence

- qu'une évolution de la norme internationale apparaissait peu probable à court et même à moyen terme, au vu de la longueur des processus de décision et en l'absence de consensus au niveau international,
- mais que des travaux devaient être menés pour mieux caractériser les effets du TEC sur la viabilité du matériel végétal, que ce soit en compilant les données existantes ou en conduisant des travaux complémentaires.

Certaines recommandations concernent FranceAgriMer, notamment les modalités d'étalonnage des sondes ou encore la définition de marges d'erreur sur les températures. Nous échangerons avec vous sur les aménagements envisageables, en tenant bien entendu compte de vos préoccupations et des incertitudes de mesures propres aux matériels utilisés. Dans la foulée et rapidement, de nouvelles conventions seront établies avec les stations de traitement à l'eau chaude.

J'insiste tout particulièrement sur la recommandation relative à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques, qui vous concerne directement. L'objectif est en effet d'y décrire les conditions de réussite du TEC : acclimatation, bon état initial du matériel végétal, maintenance et étalonnage du matériel, organisation de la station, ou encore respect des durées et des délais avant et après traitement.

Après ce bilan de 2022 et 2023, ce congrès est également une opportunité de parler de l'avenir, avec en particulier un **cadre réglementaire européen qui va évoluer** dans les prochaines années. Les adaptations apportées pour la certification sanitaire depuis 2019, avec une place centrale donnée aux pépiniéristes, vont logiquement être de même nature pour la certification variétale.

Comme vous le savez, la Commission européenne a lancé une réflexion dès 2020 sur l'ensemble des directives en place, avec pour objectif d'instaurer un texte unique pour l'ensemble des espèces. Il

s'agit d'un grand défi, qui devrait se finaliser par l'abrogation de la directive sur la vigne, qui encadre l'ensemble de votre activité – et celle de FranceAgriMer – et qui date de 1968 !

Le premier projet de texte a été communiqué aux Etats membres en juillet 2023 et la section Vigne du CTPS s'est aussitôt engagée dans une analyse détaillée du projet, avec la participation des représentants de la pépinière viticole et de FranceAgriMer. La mise à plat de l'ensemble des textes va soulever de nombreuses questions, dont certaines ont déjà été transmises à la DGAL.

Ces travaux s'inscrivent généralement dans la durée, comme vous l'avez souligné, mais également dans une mécanique de resserrement des sujets, souvent irréversible, compte tenu du nombre de parties prenantes. Il ne faut donc négliger aucune étape dans cette négociation et s'atteler dès à présent à penser et à tester la mise en œuvre de ces évolutions.

Certes, les discussions en sont encore à leurs débuts, mais la responsabilité des professionnels devrait être largement étendue, tout particulièrement dans le domaine de la pureté variétale des productions. Vos compétences en ampélographie seront donc essentielles. Je sais combien cette discipline exigeante nécessite du temps pour être maîtrisée. Je salue à cet égard les efforts de formation déjà enclenchés dans le cadre de **Vitipep's** depuis plusieurs années, et je vous propose que FranceAgriMer étudie la possibilité de mettre en place dans les prochains mois une **formation en ampélographie en pépinières** pour accompagner les structures formatrices.

Cette montée en compétence bénéficiera à toute votre filière, et viendra appuyer l'excellence que notre pays peut faire valoir à **l'exportation pour ses bois et plants de vigne**. Je tiens à souligner que les exportations de ce matériel végétal progressent sur le long terme quasiment sur tous les marchés, et pas seulement en valeur. Les marchés de pays tiers tirent depuis 2 ans les exportations malgré la chute du marché russe, qui était le premier marché pays tiers avant la guerre. Votre filière a notamment su développer les marchés qui ont été ouverts, je pense en particulier au Canada avec une nouvelle liste validée début 2023 comprenant plusieurs opérateurs français agréés. Dans ce domaine, FranceAgriMer est également aux côtés des professionnels, avec une équipe dédiée sur ces sujets internationaux.

FranceAgriMer, comme chacun le sait, accompagne plus largement toute la filière viticole au travers des mesures de l'OCM vitivinicole prévu dans la PAC. Vous avez d'ailleurs fait référence dans votre intervention à **l'aide à la restructuration**, qui constitue depuis près de 15 ans une mesure phare pour les viticulteurs, mais également pour les pépiniéristes.

Vos demandes concernant la prise en compte des **variétés résistantes** ont bien été présentées dans les récents groupes de travail organisés par FranceAgriMer autour de l'évolution de cette mesure, dans le cadre notamment de la nouvelle PAC. La prise en compte des demandes de la filière a toutefois des incidences sur les forfaits appliqués qui doivent être bien mesurées, car ces forfaits doivent faire l'objet d'une actualisation régulière réalisée par un tiers. Ce travail d'actualisation pourrait être lancé en 2024 et ainsi alimenter les discussions.

Les souhaits de votre filière concernant les **vignes mères** pourront également être intégrés dans l'étude prévue sur les forfaits. J'appelle toutefois votre attention sur le fait que les surfaces concernées sont minimales, et qu'il n'est pas certain que ce travail puisse déboucher dans un sens conforme à vos attentes.

Enfin, l'ouverture du dispositif au **changement de porte-greffes** pose, quant à elle, d'une part des questions d'ordre réglementaire qui nécessiterait des clarifications avec les autorités européennes, et d'autre part des questions pratiques quant à la mise en œuvre de cette réglementation. Je suis donc réservé sur la possibilité de pouvoir faire évoluer les pratiques actuelles, mais nous prendrons le temps de l'échange.

Pour finir, il me semble important de rappeler que FranceAgriMer, de par les missions qui lui sont confiées, œuvre aussi à l'accompagnement de toutes les filières agricoles, avec des **dispositifs d'aide à l'investissement ou le financement de projets structurants**. Je pense en particulier à France Relance, à France 2030, et demain à la planification écologique. Depuis 2021, ce sont près de 730 M€ qui ont été engagés sur des crédits du plan de relance au bénéfice des acteurs de l'agriculture et de la pêche, dont 120 M€ pour des investissements permettant de se prémunir contre les aléas climatiques, en particulier la sécheresse avec le financement de matériel d'irrigation. Cette dynamique se poursuit actuellement dans France 2030, même si les règles européennes en la matière évoluent et imposent un contrôle plus strict des conditions de prélèvements d'eau.

Monsieur le Président, la France accueillera l'année prochaine les Jeux olympiques et vous avez cité à cet égard la devise de l'olympisme : « plus vite, plus haut, plus fort ». Permettez-moi pour ma part de conclure cette intervention en rappelant les valeurs de l'olympisme, peut-être moins connues : **« excellence, respect, amitié »**.

Excellence, car depuis les presque 10 années où j'ai travaillé en lien avec vous, j'ai pu noter combien cela importait pour votre filière. Gardons ce cap, et faisons du cadre réglementaire une force pour maintenir cette réputation qui fait de la pépinière française la première au monde.

Respect, car c'est toujours ainsi que se sont déroulés nos travaux, quels que soient nos points de convergence ou nos désaccords. La concertation fait partie de l'ADN de FranceAgriMer, et c'est ce respect qui nous permet d'être le trait d'union entre les filières agricoles et les pouvoirs publics.

Amitié enfin, car je tiens à souligner dans cet esprit tout le plaisir que j'ai à travailler avec vous et les liens de confiance que nous avons pu nouer, y compris pour continuer d'échanger de façon constructive dans des moments plus difficiles. Je vous en remercie David, et je ne doute pas que nous continuerons de cette façon, ainsi qu'avec l'ensemble des membres de la FFPV.

FranceAgriMer est à vos côtés et je vous remercie pour votre accueil et votre attention.